

BILLET D'HUMEUR – JUIN 2022

Chers clients, chers amis,

Je vous ferai grâce de mes commentaires relatifs à l'actualité nationale et internationale. D'autres le font mieux que moi. Non, il y a des écrits plus importants que d'autres. Pour être comme vous, je jette un œil toujours très distrait sur les notes d'information adressées par la banque, ma compagnie d'assurance, malgré cela, j'ai la prétention de penser que vous accorderez davantage de temps à la lecture de ce qui suit.

Dans les prochaines lignes, nous vous présentons une évolution majeure de notre approche financière tout en restant fidèle à nos principes. Notre approche patrimoniale demeure la même ; nous avons en priorité une approche juridique et fiscale de votre situation. Cependant nous avons l'amer ressenti d'être « trahi » par nos partenaires financiers. Guère de profit en période de hausse, mais un impact significatif en période de baisse telle que celle que nous traversons depuis le début de l'année.

Au risque d'énoncer des évidences, nous tenons à rappeler quelques principes de base qui définissent la performance d'un produit financier.

- Le risque « zéro » n'existant pas, considérons que, plus le risque est élevé, plus les perspectives de gain sont importantes.
- La durée. Plus elle est longue, plus les potentialités de gain sont élevées. Peu d'espoir de performance pour un placement d'une durée inférieure à trois ans.
- La disponibilité. Définissez la partie de votre épargne que vous pouvez « bloquer » pour une durée déterminée.

Nous avons décidé de reprendre la main sur la gestion de vos capitaux. Notre positionnement d'aujourd'hui et pour demain : **Nous avons sélectionné un partenaire : EQUITY AM va créer deux supports d'investissement sur mesure pour notre cabinet.** Cette offre nous permettra de nous affranchir significativement des sociétés de gestion et des compagnies d'assurance.

Nous vous proposons d'affecter 25% de votre épargne financière pendant une période d'investissement de 5 ans. Compte tenu de la baisse des marchés depuis le 1^{er} janvier 2022 (-19%), le point d'entrée est favorable à nos yeux. **Nous souhaitons obtenir un rendement annuel de 6% avec une probabilité de 95% pour le support le plus sécurisé et de 8 à 10 % par an pour le second support plus dynamique.**

Le temps de construction de cette offre est de l'ordre de 3 mois. Ainsi, nous prendrons contact avec vous à partir de la mi-septembre afin d'opérer avec votre accord les arbitrages vers ces nouvelles solutions.

L'assurance emprunteur

Si vous avez un crédit immobilier en phase de remboursement, ne passez pas à côté de la loi Lemoine ! Ce nouveau cadre légal a totalement libéré le monde de l'assurance liée à vos crédits. Vous pouvez notamment à tout moment changer d'assurance emprunteur. Il serait vraiment dommage de ne pas consacrer 10 minutes de votre temps pour nous adresser les données de l'assurance de votre prêt en cours (mensualités, taux d'emprunt et capital restant dû). De belles économies sur les cotisations vous attendent. Nous prenons en charge l'ensemble du processus de renégociation de l'assurance. Les clients qui ont déjà fait appel à ce service, ont réalisé une économie moyenne de 7 500 € sur une période de 15 ans.

L'investissement forestier

Nous tenons, dans la lignée de l'évolution de notre approche patrimoniale, à vous faire part d'une offre qui nous tient particulièrement à cœur. Rappelez-vous début 2020, nous vous avons interrogé sur votre éventuel intérêt relatif à des investissements agricoles, forestiers, viticole.... Au regard de vos attentes, nous avons pris le temps de choisir notre interlocuteur. Nous l'avons trouvé ! Il s'agit de la société **EPICUREAM** qui est spécialisée dans la gestion forestière. La société acquiert des parcelles de forêt et en assure la gestion (sur un mode qui ressemble fortement au fonctionnement des parts de SCPI). Vous ne percevez pas de revenu de ce placement, en revanche, les perspectives de valorisation et la fiscalité sont particulièrement attractives.

- La loi IR/PME permet une **réduction d'impôt de 25 %** du montant investi dans la limite de 50.000 euros pour un célibataire et 100.000 euros pour un couple.
- Par ailleurs, les parts de GFI bénéficient d'un abattement de **75 % sur les droits de donation et de succession** (en contrepartie d'une durée de blocage des parts de 5 ans).
- Sans être devin, il nous semble qu'il s'agit d'un investissement d'avenir. **Le prix des forêts a doublé en 20 ans passant de 2.140 euros l'hectare à 4.250 euros.** Bien que les performances passées ne présagent des performances futures,

pensez-vous qu'un investissement forestier aura perdu 25% de sa valeur dans 5 ans ? Si tel est le cas, vous n'aurez pas enregistré de moins-value puisque vous aurez bénéficié d'une réduction d'impôt de 25% au moment de votre souscription.

Vous l'aurez compris, la rentrée de Septembre s'annonce intense.

Dans l'immédiat, nous vous informons que le standard sera fermé du 15 juillet au 29 juillet inclus, cependant une permanence d'urgence sera mise en place : Vous pourrez contacter **Monsieur Philippe PENAUD au 06 33 36 47 43.**

En revanche, nos bureaux et le standard seront fermés du 15 au 19 Août inclus.

Nous vous souhaitons un bel été.

AQUIS PATRIMOINE à vos côtés hier, aujourd'hui et demain.

Fabien BONNEAU



